

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 avril 2022

La convocation a été transmise le 1^{er} avril 2022,

L'an deux mil vingt-deux, vendredi 8 avril,, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michaël BLANCHET, Maire.

Etaient présents : M. BLANCHET, Mmes S. GRANDJEAN, C. BINOIS, Ms C. LARDEAU, A. MARSOT, Mmes, M-L MEZARD, S. BARRERA, A. DE SOUSA, Ms L. EVEN, A. SEBAHI, J-P. SIMON, W. SOUPRAYEN.

Etait absente : Camille DENOZIERES,

Etaient absents excusés : Ludwig EVEN, Alexandre SEBAHI.

- : - : - : - : - : -

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00,

ORDRE DU JOUR :

A) **Présentation des pouvoirs** : Alexandre SEBAHI a donné pouvoir à Sophie GRANDJEAN
Ludwig EVEN a donné pouvoir à Sylvie BARRERA

B) **Désignation d'un secrétaire de séance** :

Mme Marie-Laure MEZARD est nommée secrétaire de séance.

C) **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2022**

Le procès-verbal sera transmis lors du prochain conseil municipal.

: - : - : - : - : - : -

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire indique avoir transmis à chaque élu le compte de gestion 2021 signé du trésorier en format dématérialisé, comme présenté au conseil du 31/03/2022. Il précise que la signature manuscrite, comme le conseil l'avait souhaité lors de la séance du 31 mars 2022, n'existe plus.

Aucune observation n'étant apporté par l'assemblée, il propose donc d'approuver le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur le Trésorier de MAINTENON.

Le Conseil municipal,

Après s'être présenté le Compte de Gestion 2021 par Monsieur le Maire, et avoir procédé au vote, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2021.

2 – VOTE DU CA 2021

Le Maire rappelle que tous les élus ont reçu le Compte administratif 2021 qu'il convient de voter.

Il présente un tableau EXCEL, reprenant les chapitres de la section de fonctionnement qu'il fait voter.

Il poursuit en présentant la section d'investissement qui fait apparaître une petite erreur de copier/coller sur une ligne du tableau.

Bien que le conseil municipal ait eu le document comptable officiel du Compte administratif 2021, en totale concordance avec le Compte de Gestion, précédemment approuvé, il demande de reporter le vote du CA 2021 afin que la partie investissement soit rectifiée et sursoit donc à sa décision.

3 -AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Compte administratif 2021 devant être voté avant le 30 juin 2022, le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2311-5) permet au Maire de reprendre les résultats de l'année 2021 par anticipation afin de pouvoir voter le Budget Primitif 2022.

Présentation, pour vote, du Budget Primitif 2022 avec reprise anticipée des résultats 2021 au point suivant.

4 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2022, avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2021.

Les principes de la reprise anticipée et l'affectation des résultats, article L2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Les résultats de la gestion 2021 sont basés sur la situation du compte administratif 2021. Ces résultats prévisionnels ont été validés par certificat du comptable public de la Trésorerie de Maintenon.

1°) Exercice 2021

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	300 109,75	307 559,22	-7 449,47
Fonctionnement	711 881,72	653 545,30	58 336,42
Total	1 011 991,47	961 104,52	50 886,95

2°) Résultat de clôture 2021

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	93 787,26		-7 449,47	86 337,79
Fonctionnement	123 638,44		58 336,42	181 974,86
Total	217 425,70	0,00	50 886,95	268 312,65

3°) Restes à réaliser 2021

Recettes **137 423,00**

Dépenses **395 031,00**

4°) Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement	86 337,79
Reste à réaliser, dépenses (-)	395 031,00
Reste à réaliser, recettes (+)	137 423,00
Besoin de financement	171 270,21 ²
Excédent de fonctionnement disponible	(1-2) 10 704,65

5°) Reprise des résultats 2021

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	10 704,65
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	171 270,21
(R.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté	86 337,79

Le budget primitif 2022 s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats 2021 et des restes à réaliser :
Section de fonctionnement : 663 513,65 €
Section d'investissement : 498 363,00 €

Après s'être fait présenter le budget 2022 avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2021 par Monsieur le Maire, et procédé au vote, à bulletins secrets, DECIDE, par 8 voix Pour et 6 voix Contre

- d'approuver la budget primitif 2022 avec la reprise anticipée des résultats de l'année 2021 et des restes à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé à 20H10, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Michaël BLANCHET". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a sun and a star. The text around the perimeter of the seal reads "MAIRIE DE SAINT-PIAT" at the top and "28 (Eure-&Loir)" at the bottom.

Michaël BLANCHET